

Le Prêtre et le Très Saint Sacrement

(suite.)

II. — Le devoir pastoral.

a) FONDEMENTS DE CE DEVOIR. — Nous sommes par vocation et par état, au milieu des populations chrétiennes, les auteurs, les témoins et les apologistes de la présence réelle. A ce triple titre, un devoir pastoral nous incombe à l'égard de l'Eucharistie.

Auteurs de la présence réelle. — *Hoc facite in meam commemorationem.* (Luc., xxii, 19.) — C'est à nous que s'adressent ces paroles, avec les pouvoirs de toute-puissance qu'elles impliquent. C'est par notre ministère que le peuple chrétien est mis en possession de ce bienfait ; c'est nous qui le remettons en contact vivant avec le Sauveur. Chacun de nous peut dire : C'est grâce à moi que l'Evangile se survit au sein de mon peuple. C'est la part qui m'est échue sur la terre ; c'est mon œuvre ne chaque jour.

Nous sommes donc, à ce titre, intéressés d'une manière toute spéciale au sort de cette œuvre ; spécialement responsables de l'accueil qui sera fait au Christ-Eucharistie, des honneurs qui lui seront rendus, des injures qu'il y aura subies. Notre-Seigneur lui-même nous a chargés de cette responsabilité : elle est inévitable, elle est lourde, elle est à méditer.

Témoins de la présence réelle. — C'est sur un témoignage que tout acte de foi se fonde. De tous les actes de foi demandés aux hommes, un des plus héroïques sans contredit est l'acte de foi en la présence réelle eucharistique. Il faut donc, pour gagner en cette matière la foi des fidèles, un témoignage plus lumineux, plus ferme, plus persuasif encore que pour beaucoup d'autres vérités à croire. Eh bien ! c'est à nous qu'il appartient de livrer aux fidèles ce témoignage, ce motif de crédibilité dans nos paroles, dans notre piété envers la sainte Eucharistie, dans toute notre conduite, et par toutes les ressources de notre zèle pastoral.